



Litige avec garagiste - Ne veut pas prendre en charge les réparat

Par **meryloub**, le **27/04/2018** à **10:24**

Bonjour tout le monde,rnrnAlors voilà, je vous expose mon problème car j'ai besoins de votre aide dans le cadre d'un litige avec un garage Pxxxxxt.rnrnIl y a quelques semaines, j'ai déposé ma voiture à leur garage pour un soucis de caméra de recul. rnrnEn récupérant ma voiture, je me rends compte que celle-ci a été abîmée à divers endroits: pare-choc, pare-brise, aile... je le signale donc au garage qui m'explique qu'il y a des travaux dans le rue d'à côté, que ma voiture était garée dans une cours du garage à l'extérieur et que cela doit venir de projections de cailloux (en effet, j'en ai retrouvé au niveau des essuie-glaces!!) Quelle idée de stationner la voiture d'un client à côté de travaux!!! rnrnNous le notifions donc sur le document de réception de la voiture mais ne faisons pas un tour détaillé de la voiture. Je le fais le lendemain et rédige un mail très détaillé au garage mentionnant tous les impacts relevés avec photos à l'appui. Je reçois un mail de confirmation de prise en charge des réparations.rnrnLa semaine dernière, j'appelle le garage pour savoir si je peux venir récupérer ma voiture et on me dit que OUI! Je demande confirmation des réparations réalisées et m'aperçois que mon toit panoramique n'a pas été changé (mentionné dans mon mail et dans la demande de travaux que j'ai signé lors du dépôt de ma voiture). Je la laisse une semaine de plus, le temps pour eux de changer le toit panoramique.rnrnCe matin, le responsable du garage m'appelle pour me dire que le changement du toit ne sera pas fait car il ne voit pas de "corrélation" entre les impacts sur celui-ci et les dégâts dus aux travaux!! Alors que mon pare-brise lui était fissuré, ils ont dû changé une vitre latérale et les montants de pare-brise étaient impactés.rnrnJe suis plus que furieuse car j'ai tout notifié par mail, j'ai obtenu un mail de confirmation de prise en charge des réparations, cela est notifié sur la demande de travaux signé au garage et ils font preuve, selon moi, de mauvaise foi.rnrnQue puis-je faire? Quels sont les recours possible? Faut-il que j'aille récupérer ma voiture?rnrnMerci 10000 x de votre aide [smile4]

Par **morobar**, le **27/04/2018** à **18:26**

Bonjour,
Oui il faut récupérer la voiture, vous n'allez pas la laisser pourrir des mois voire des années chez ce garagiste.
Mieux vaut déclarer un sinistre à votre assureur automobile.

Par **Lag0**, le **28/04/2018** à **08:42**

Bonjour morobar,
L'assurance de meryloub devrait refuser de couvrir ce sinistre puisque, au moment des faits, le véhicule était sous la garde du garagiste qui doit assurer les véhicules qu'il garde.

Par **morobar**, le **28/04/2018** à **11:40**

Bonjour,
Il appartient à l'assureur, selon les garanties du contrat, d'exercer les recours.
EN effet s'agissant d'un véhicule à moteur, aucune autre assurance n'interviendra.
C'est le garagiste qui prétend que la voiture était simplement stationnée.
Mais peut-être qu'en réalité il s'en servait ou la testait en passant près du chantier.